



VILLE DE LAC-
SAINT-JOSEPH

RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE AVIS PUBLIC

Aux contribuables de Ville de Lac-Saint-Joseph

En conformité avec les exigences de la *Loi sur la fiscalité municipale*, **AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée, Vivian Viviers, directrice générale et secrétaire-trésorière:

QUE le rôle triennal d'évaluation foncière de Ville de Lac-Saint-Joseph devant être en vigueur durant les exercices 2013, 2014 et 2015, a été déposé au bureau de la secrétaire-trésorière, situé au 1048, Chemin Thomas-Maher, Lac-Saint-Joseph, le 14 septembre 2012. Ledit rôle d'évaluation peut être consulté durant les heures normales de bureau.

QUE conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes:

- Être déposée avant le 30 avril 2013;
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé:

**MRC de la Jacques-Cartier
60, rue St-Patrick
Shannon (Québec) G0A 4N0**

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement no 6-1997 de la MRC de la Jacques-Cartier et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Ville de Lac-Saint-Joseph, le 28 septembre 2012.

Vivian Viviers
Directrice générale et secrétaire-trésorière

4684-171012

4684-171012

SUIVI

Repres. : Chantal

Format : 4x 90

418 285-0211, poste 226

Montage Contrat

Télec.: 418 285-4664

Format Contenu visuel
(photo, logo, texte)

Graphiste : Yvon

Couleur

177.48 + Taxes



VILLE DE LAC-
SAINT-JOSEPH

RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de Ville de Lac-Saint-Joseph

En conformité avec les exigences de la *Loi sur la fiscalité municipale*, **AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée, Vivian Viviers, directrice générale et secrétaire-trésorière:

QUE le rôle triennal d'évaluation foncière de Ville de Lac-Saint-Joseph devant être en vigueur durant les exercices 2013, 2014 et 2015, a été déposé au bureau de la secrétaire-trésorière, situé au 1048, Chemin Thomas-Maher, Lac-Saint-Joseph, le 14 septembre 2012. Ledit rôle d'évaluation peut être consulté durant les heures normales de bureau.

QUE conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes:

- Être déposée avant le 30 avril 2013;
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé:

**MRC de la Jacques-Cartier
60, rue St-Patrick
Shannon (Québec) G0A 4N0**

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement no 6-1997 de la *MRC de la Jacques-Cartier* et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Ville de Lac-Saint-Joseph, le 28 septembre 2012.

Vivian Viviers
Directrice générale et secrétaire-trésorière